

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

N° G 48/2024

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la requête de la **société BIZIBI représentée par Madame Claire DELHOMME, Régisseuse adjointe** en date du 22 août 2024, sollicitant l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue **d'organiser un tournage du film de long-métrage «Les Tourmentés du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2024 inclus** sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera réservé aux équipes organisatrices du tournage du film de long-métrage « Les Tourmentés » sur le parking de la piscine municipale de Saint-Pierre de Chartreuse situé à La Diat, du vendredi 6 septembre à 18h au samedi 14 septembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Commandant du Poste de Gendarmerie de Saint-Laurent du Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse,
Le 4 septembre 2024

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

